



## **Charte RGPD**

Les données personnelles recueillies, propriété de la FMMAF, organe interne de la Fédération Française de Boxe, font l'objet d'un traitement informatique par la FMMAF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés.

Elles sont destinées aux Clubs et à la FMMAF. Elles peuvent également être transmises aux partenaires de la FMMAF (sous réserve que le licencié ait expressément donné son accord) et à l'ARJEL (dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs). Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles font également l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJ AISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport).

## **Droit de rectification des données**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FMMAF par courrier électronique à l'adresse [lionel.brezepin@ff-boxe.com](mailto:lionel.brezepin@ff-boxe.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Fédération Française de Boxe  
(à l'attention du délégué à la protection des données)  
14 RUE SCANDICCI  
93500 PANTIN